



Problème de "diffamation" ?

Par **tmana**, le **20/11/2008** à **14:07**

Bonjour.

J'ai récemment quitté un forum de loisirs créatifs sur Internet ! j'y étais modératrice, puis suite à incompatibilité d'humeur avec certains des responsables, j'ai demandé à ne plus l'être, j'ai ensuite demandé à ce qu'on supprime mon compte utilisateur, de là, mon adresse ip a été bannie !

J'ai juste écrit aux administrateurs, par message privé ma façon de voir les choses et leur ai demandé de supprimer toute trace pouvant m'identifier conformément à la loi !

Mais j'ai appris que depuis, j'étais souvent dénigrée, accusée de tas de choses fausses, etc. dans des messages adressés à certains des membres de cet ex-forum ! Ces membres m'ont envoyé copie de ces messages privés sur le forum ou mails !

Mais la loi dit aussi qu'ils n'en avaient pas le droit sans le consentement de l'auteur !...

Comment puis-je intervenir pour faire stopper ces fausses allégations. diffamatoires ????
puisque je ne suis pas censée y avoir eu accès !!!!!

Il y a préjudice moral, mais : ai-je le droit d'utiliser les messages envoyés à des tiers, ces tiers me les ayant fait passer. Ont-ils le droit de me les avoir communiqués ? Ce sont les preuves de la campagne de diffamation de ceux qui les ont écrit. Mais peut-on les utiliser pour prouver ladite diffamation ?

Pourriez-vous me renseigner ???

Par **ken**, le **04/12/2008** à **16:32**

Toute preuve est recevable, tant que vous ne l'avez pas eu avec menace (et encore ! lol).

je pense que vous pouvez les attaquer pour diffamation, par contre relisez bien les articles sur la diffamation.

j'en ai cité sur une demande sur la diffamation du 30-11-08.

Vous avez 3 mois à compter de la connaissance des faits.

Prenez un avocat spécialisé dans ce domaine.

++

Par **tmana**, le **04/12/2008** à **16:37**

Je vous remercie de votre réponse.

[citation]j'en ai cité sur une demande sur la diffamation du 30-11-08[/citation]. Je vais essayer de les retrouver, mais j'ai déjà beaucoup lu à ce sujet !..

Encore merci.

Cordialement,
Tmana